Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/10/2026 - 36573 - 1998 B 02196 - 419 957 857 - ANY DISTRIBUTION

CERTIFIE Conforme
Le GERANT

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 12 OCT. 2026
SOUS LE N° 36573

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ANY DISTRIBUTION "Everwood"

Adresse de l'entreprise : CENTRE COMMERCIAL REGIONAL BP 108 94000 CRETEIL

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 1 9 9 5 7 8 5 7 0 0 0 1 6

Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2024

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 227	AG 1 227	
	Fonds commercial (1)	AH	332 449	AI	332 449
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	85 032	AU 80 264	4 768
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	600	BG	600
	Autres immobilisations financières *	BH	73 955	BI	73 955
	TOTAL (II)	BJ	493 263	BK 81 491	411 772
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	426 475	BU	426 475
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	19 835	BW	19 835
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	161 916	BY	161 916
	Autres créances (3)	BZ	49 085	CA	49 085
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	18 903	CE	18 903
	Disponibilités	CF	136 771	CG	136 771
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	73 502	CI	73 502
	TOTAL (III)	CJ	886 487	CK	886 487
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 379 749	1A 81 491	1 298 258

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ANY DISTRIBUTION "Everwood" — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 64 000)	DA	64 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	75 640
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 385
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	189 024
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	128 679
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	716 554
	Dettes fiscales et sociales	DY	104 165
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	159 836
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 109 234
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 298 258

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 018 537
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 298 258,33 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 41 384,67 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

CERTIFIE conforme
le Conseil

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 06 à 10 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 06 à 10 ans**
Matériel de transport	**04 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 10 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d_établissement des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017 et le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	333 676		
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	75 013 8 018		2 000
TOTAL	**83 032**		**2 000**
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	92 450	-17 895	
TOTAL	**92 450**	**-17 895**	
TOTAL GENERAL	**509 158**	**-17 895**	**2 000**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			333 676	1 227
Terrains Constructions sur sol propre				

Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			77 013 8 018	77 013 8 018
TOTAL			**85 032**	**85 032**
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			74 555	
TOTAL			**74 555**	
TOTAL GENERAL			**493 263**	**86 259**

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	**Dotations exercice**	**Eléments sortis reprises**	**Fin exercice**
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1 227			1 227
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	69 009	3 237		72 246
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 018			8 018
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**77 027**	**3 237**		**80 264**
TOTAL GENERAL	**78 254**	**3 237**		**81 491**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	**Dégressif**	**Exception.**	**Dotations**	**Reprises**
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	3 237				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**3 237**				
TOTAL GENERAL	**3 237**				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement obligations				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	600		600
Autres immobilisations financières	73 955		73 955
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	161 916	161 916	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	47 435	47 435	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 651	1 651	
Charges constatées d'avance	73 502	73 502	
TOTAL GENERAL	**359 058**	**284 503**	**74 555**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	3 600		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	128 679	37 982	90 697	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	716 554	716 554		
Personnel et comptes rattachés	51 340	51 340		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 625	20 625		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	31 866	31 866		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	334	334		

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	159 836	159 836		
TOTAL GENERAL	**1 109 234**	**1 018 537**	**90 697**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes contractés auprès des associés	90 051

Informations et commentaires sur

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600
Dettes fiscales et sociales	44 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**47 962**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	73 502	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**73 502**	

Commentaires :

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	2 231 344
Ventes de produits finis	
Prestations de services	81 997
TOTAL	**2 313 341**

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 313 341
Etranger	
TOTAL	**2 313 341**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	41 385	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	41 385	

Commentaires :

« ANY DISTIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 64 000 Euros

Siège social : Centre Commercial Créteil Soleil

94000 CRETEIL

R.C.S. CRETEIL B 419 957 857

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ

L'an deux mille vingt cinq,
Le trente juin à dix-huit heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « **ANY DISTRIBUTION** » au capital de soixante-quatre mille euros, se sont réunis au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

ASSOCIES	**Nombre de parts**	**Signatures**
■ **SARL BONY CONSEILS, représentée par sa Gérante Madame GUEZ Carole**	200 parts	
■ **SARL BES CONSEILS, représentée par son Gérant Monsieur BESNAINOU Stéphane**	200 parts	
TOTAL	**400 parts**	

Tous les associés présents donnent acte de la régularité de la convocation.

Monsieur Stéphane BESNAINOU préside la réunion en sa qualité de gérant de la Société **ANY DISTRIBUTION**.

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée et qu'en conséquence l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2024,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le registre des procès-verbaux des assemblées générales,

en un mot, tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à ceux-ci s'ils en ont fait la demande.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation du résultat,
- Quitus de la gérance,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Reconstitution des capitaux propres,
- Questions diverses.

Monsieur Stéphane BESNAINOU donne lecture du rapport de gestion et fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux associés qui auraient des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2024 ainsi que du rapport de gestion, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par **un bénéfice de l'exercice de 41.384,67 €uros,** ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la gérance décide d'affecter en intégralité le solde du Report à Nouveau au compte Réserves Facultatives, pour un montant de 75.639,78 €uros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROSIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à la somme de **41.384,67** € de la façon suivante :

- au poste « Réserves Facultatives » : **41.384,67** €uros

Après cette affectation, le compte Réserves Facultatives sera créditeur de 117.024,45 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes antérieurement distribués :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2023	Néant
2022	Néant
2021	Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à **Monsieur Stéphane BESNAINOU**, gérant de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, l'assemblée générale ordinaire délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code du Commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuvés par la même assemblée générale, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société ont été reconstitués au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant eu connaissance du rapport de gestion et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin les opérations tombant sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à vingt heures, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés présents.

SARL BES CONSEILS
Représentée par son Gérant
Monsieur BESNAINOU Stéphane

SARL BONY CONSEILS
Représentée par sa Gérante
Madame GUEZ Carole

« ANY DISTRIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 64 000 Euros

Siège social : Centre Commercial Créteil Soleil

94000 CRETEIL CEDEX

R.C.S. CRETEIL B 419 957 857

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Tous les documents et pièces prévus par la législation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social pendant les délais impartis.

I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE SOCIAL

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2.313.341 € contre 2.263.225 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2.316.175 € contre 2.272.593 € au 31 décembre 2023, les charges d'exploitation se sont élevées à 2.280.488 € contre 2.089.654 € pour l'exercice précédent, ce qui a dégagé un bénéfice d'exploitation de 35.686 € contre une perte de 182.939 € au 31 décembre 2023.

Après un bénéfice financier de 5.698 €, le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 41.385 € contre un bénéfice de 187.650 € pour l'exercice précédent.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Notre Société a poursuivi ses activités sociales, de façon normale, sans incident notoire, et ce, tant auprès de la clientèle que des collectivités.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à la somme de 41.384,67 € de la façon suivante :

- au poste « Réserves Facultatives » : 41.384,67 €uros

Après cette affectation, le compte Réserves Facultatives sera créditeur de 117.024,45 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2023	Néant
2022	Néant
2021	Néant

IV – RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'assemblée générale ordinaire délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code du Commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital.
En effet, les capitaux propres de la société ont été reconstitués au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

V - PERSPECTIVES D'AVENIR

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes liées à l'activité sur l'exercice 2025 sont nombreuses

CECI EXPOSE :

Vous aurez en outre à donner quitus entier, définitif et sans réserve à **Monsieur Stéphane BESNAINOU**, gérant de la société pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Vous aurez également à approuver en tant que de besoin, les opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant cet exercice.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver purement et simplement le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait et signé à Créteil, en trois exemplaires,
L'an deux mille vingt cinq, le six juin

La gérance

